



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES 2023**  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE**

**CREATION D'UN DISPOSITIF D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT A DESTINATION DE FEMMES ENCEINTES OU MÈRES ISOLÉES AVEC ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2020-2022**

**Date limite de dépôt des projets : 15 mars 2023 à minuit**

Autorité compétente pour l'appel à candidatures :

Conseil départemental de Haute-Garonne  
1, boulevard de la Marquette  
31090 TOULOUSE Cedex 9  
Adresse mail générique

**1. Objet de l'appel à candidatures**

Le Conseil départemental, compétent en vertu de l'article L313-3 du Code l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation, ouvre un appel à candidatures pour la création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement à destination de femmes enceintes ou mères isolées avec enfant de moins de trois ans.

**2. Calendrier**

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 15 mars 2023 à minuit.  
Période d'instruction et de sélection des projets : mars à avril 2023  
Notification de la décision : juin 2023

**3. Cahier des charges**

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Le présent avis d'appel candidatures pourra être téléchargé sur le site internet du Conseil départemental: <https://www.haute-garonne.fr>

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante : [DEF-ASE-Appelacandidature@cd31.fr](mailto:DEF-ASE-Appelacandidature@cd31.fr)

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, l'objet de l'appel à candidature.

#### **4. Modalités de transmission du dossier du candidat**

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par voie électronique au plus tard le 15 mars 2023 à minuit à l'adresse mail suivante : [DEF-ASE-Appelacandidature@cd31.fr](mailto:DEF-ASE-Appelacandidature@cd31.fr)

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables. Pendant la période d'instruction des dossiers, des compléments d'information pourront être demandés. Chaque candidat veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées.

#### **5. Composition du dossier et critères de sélection**

Tous les candidats devront remettre les documents mentionnés dans l'annexe 3 du cahier des charges de l'appel à candidature.

La sélection des candidats sera effectuée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités.

Les projets seront étudiés au regard de leur pertinence et des critères énoncés dans le cahier de charges et mentionnés dans la grille d'évaluation.

#### **6. Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidature**

Cet avis d'appel à candidature est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne via le lien suivant : <https://www.haute-garonne.fr>

Il est également publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

La date de publication sur le site internet du Conseil départemental vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture.

#### **7. Précisions complémentaires**

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'informations exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : [DEF-ASE-Appelacandidature@cd31.fr](mailto:DEF-ASE-Appelacandidature@cd31.fr)

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, l'objet de l'appel à candidature.

Annexe 1 : cahier des charges

A Toulouse, le

La Vice-Présidente

